



ALGERIE TELECOM - SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DE RELIZANE

*Sous-Direction Fonctions Support
Département Achat et Logistique*

Réf: AT/DO48/C.DAL/N°006/20

Relizane, le 18 Février 2020

A

**Monsieur Le Gérant de l'Entreprise SARL ISLAM LILMOUKAWALA
Sis, Rue Hanni Adda Jdiouia- Relizane**

Objet : mise en Demeure

**Contrat N° : 113/2019 du 20/11/2019 « Location matériel, Engins et
manutention »**

Durant la journée du 17 Février 2020 vous avez été contacté pour le transport d'équipements 04G LTE vers les bureaux de poste de « KHODDAM SIDI BOUABDELLAH et d'OULED GANA OUED DJEMMAA ».

Nonobstant, vous avez été injoignable durant toute l'après-midi, et ce, après avoir entreposé les équipements du bureau de poste « KHODDAM SIDI BOUABDELLAH ». Or, les équipements n'ont été acheminés vers le site d' « OULED GANA OUED DJEMMAA » qu'en fin de journée, mobilisant le staff de la Direction opérationnelle de Relizane et les équipes de l'installateur dépêchés par la Direction Générale causant ainsi un retard considérable où nous avons failli à nos obligations envers l'installateur et le client.

En sus du non-respect de vos obligations envers Algérie Télécom DO Relizane (article 15), aussi, il a été constaté que vous avez sous-traité la prestation sans obtenir l'accord préalable du service contractant (article 13).

Eu égard de ce qui précède, je vous mets en demeure pour respecter vos obligations envers la DO de Relizane et vous invite à assumer pleinement vos responsabilités et vous informe que vous être le seul interlocuteur avec les services de la DO et que votre responsabilité et engagée quant à toute négligence, défaillance ou dégradation du matériel transporté.

Salutations distinguées.



Directeur Opérationnel
de Relizane
BOUFEDJI Mohamed